

Thérapeutique Knight Inc.



Le 11 mai 2016

Thérapeutique Knight conclut une entente visant une acquisition ferme d'actions ordinaires de 200 millions de dollars

MONTREAL (QUEBEC)--(Marketwired – le 11 mai 2016) –

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST CENSÉ ÊTRE DIFFUSÉ AU CANADA UNIQUEMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE REMIS À UNE AGENCE DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée le cas échéant (la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un État, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis que s'ils ont été inscrits aux termes de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou font l'objet d'une dispense d'inscription.

Thérapeutique Knight Inc. (« Knight » ou la « société ») (TSX : GUD) a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par GMP Valeurs Mobilières S.E.C. (le « chef de file », et collectivement avec le syndicat, les « preneurs fermes ») une convention de prise ferme aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter 25 000 000 d'actions ordinaires de la société (les « actions ordinaires ») au prix de 8,00 \$ chacune, pour un produit brut revenant à Knight de 200 000 000 \$ (le « placement »). En outre, les preneurs fermes auront une option, qu'ils pourront exercer dans les 30 jours suivant la date de clôture, leur permettant d'acquérir au prix d'offre jusqu'à 3 750 000 actions ordinaires supplémentaires au total (30 000 000 \$) afin de couvrir les surallocations, le cas échéant (l'« option de surallocation »). Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le produit brut du placement totalisera 230 000 000 \$.

Les actions ordinaires seront offertes au moyen d'un prospectus simplifié devant être déposé dans toutes les provinces du Canada. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 2 juin 2016, et le produit du placement sera affecté au financement de la croissance future de Knight ainsi qu'aux besoins généraux de la société.

Le placement est assujéti à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des organismes de réglementation et des bourses de valeurs. Les titres faisant l'objet du placement n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa

version modifiée, le cas échéant, et ils ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ou pour le compte ou au profit d'une telle personne, s'ils n'ont pas été inscrits ou en l'absence d'une dispense applicable des obligations d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres et aucun de ces titres ne sera vendu dans un État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Thérapeutique Knight Inc.

Thérapeutique Knight Inc. est une société pharmaceutique spécialisée établie à Montréal, au Canada, qui concentre ses efforts sur l'acquisition ou l'obtention de droits de distribution sous licence de produits pharmaceutiques novateurs destinés au marché canadien et à certains marchés internationaux. Les actions de Thérapeutique Knight Inc. sont négociées à la TSX sous le symbole « GUD ». On trouvera plus de renseignements concernant Thérapeutique Knight Inc. sur son site Web, au www.gud-knight.com, ou au www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs concernant Thérapeutique Knight Inc. et ses filiales. De par leur nature même, ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient être très différents de l'information contenue dans les énoncés prospectifs. Thérapeutique Knight Inc. juge les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés comme raisonnables au moment où elles ont été établies, mais la société prévient le lecteur que ces hypothèses, qui portent sur des événements futurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Thérapeutique Knight Inc. et de ses filiales, pourraient se révéler inexactes. Les facteurs et les risques en raison desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles sont présentés dans le rapport annuel et dans la notice annuelle de Thérapeutique Knight Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Thérapeutique Knight Inc. décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sous réserve des exigences de la loi.

RENSEIGNEMENTS :

Thérapeutique Knight Inc.
Jeffrey Kadanoff, ing., MBA
Chef des finances
514-484-GUD1 (4831)
Télécopieur : 514-481-4116
info@gud-knight.com
www.gud-knight.com